

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DE NORTKERQUE
DU 24 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre février, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du dix-neuf février 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mr Frédéric MELCHIOR, Mme Amandine MONTUY, Mme Véronique GELE, Mr Antoine DELMOTTE, Mr Gilbert THOMAS, Mr Claude CAILLEEUX, Mme Brigitte CHARLEMAGNE, Mr Christophe CATEZ, Mme Sandy BOURET, Mme Micheline GLAISE, Mr Pascal PIQUET, Mr Pierre-Yves HEMBERT, Mr Frédéric DANIEL, Mme Noëlla FOURNIER.

Etaient excusés : Mr Arnaud LEFEBVRE donne procuration à Mme Amandine MONTUY
Mme Virginie FLANDRIN donne procuration à Mr Frédéric MELCHIOR
Mr Bruno MICOLINO, Mme DEBUSSCHERE Cécile

Absents : Mme Anne LAPORTE

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, Mme MONTUY est désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Président aborde l'ordre du jour :

1. Ajout d'un point

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter un point :

- Vente de matériel et mobilier scolaire

Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Novembre 2017

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le précédent compte rendu.

Mr Pascal PIQUET regrette que les remarques faites dans son mail du 21 Novembre 2017 n'ont pas été prises en compte.

3. Commission Infrastructures

Monsieur le Président informe le conseil municipal que les subventions suivantes ont été demandées, certaines ont déjà été versées :

<u>SUBVENTIONS</u>	<u>PROJET</u>	<u>MONTANT SUBVENTION</u>
FARDA	Aide à la voirie	11 417€ demandée en décembre 2017
CNDS	Terrain multi sports	19 000€ demandée en février 2018
Conseil départemental	Terrain multi sports	15 000€ demandée en décembre et versée le 7 Février 2018

Monsieur le Président informe également qu'il y a lieu de prendre une délibération sur :

- Travaux de rénovation de deux classes de l'école « Les Lilas »

Mr Pascal PIQUET est surpris de ne pas avoir eu de réunion de la commission Infrastructures. Monsieur le Président précise que vu la vétusté du bâtiment des écoles n'apporte pas à ce jour les conditions nécessaires d'hygiène et sanitaire pour accueillir les élèves. La décision de déplacer temporairement les cours dans les préfabriqués le temps de rendre ces lieux sains et accessibles a été prise dans l'urgence.

Il précise que le Conseil Municipal ne délibère que sur l'accord de demande de subvention auprès des différents organismes. La commission Infrastructures se réunira pour étudier le dossier.

Après discussion et délibération, Monsieur le Président propose le vote des demandes de subventions :

- Au titre du FARDA à hauteur de 25%

Pour	Contre	Abstention
14	0	2

- De la DETR à hauteur de 25%

Pour	Contre	Abstention
14	0	2

- Du SIPL

Pour	Contre	Abstention
14	0	2

- La FDE subventionne les travaux d'isolation, Monsieur le Président propose de demander à la FDE une subvention

Pour	Contre	Abstention
14	0	2

- La CAF

Pour	Contre	Abstention
14	0	2

- Défense incendie

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal qu'afin d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité des habitations et notamment la ferme de Mr DURIEZ, il est nécessaire de renforcer la défense incendie par la mise en place d'un poteau supplémentaire. Le devis pour ce renforcement incendie s'élève à 757€ HT.

Après discussions, Monsieur le Président propose au vote la réalisation des travaux de renforcement incendie de la Ferme de Mr Duriez.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Le département subventionne les travaux de renforcement incendie, Monsieur le Président propose au vote la demande de subvention au Département dans le cadre du FARDA pour les des travaux de renforcement incendie de la Ferme de Mr Duriez.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

- Information SyMPAC

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été demandée auprès du SyMPAC dans le cadre des travaux d'isolation de la Mairie. Une subvention de 8 800€ a été accordée pour les travaux réalisés en 2017 et 24 000€ ont été accordés pour le changement des fenêtres prévu en 2018.

- Demande de subvention Vidéo protection

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la PTM (Prévention Technique de la Malveillance) et afin de réduire les vulnérabilités détectées, de sécuriser et protéger les écoles et bâtiments communaux, une subvention de 40% peut être accordée dans le cadre du FIPD. Il propose donc de monter un dossier de projet de vidéo protection et d'établir une demande de subvention auprès du FIPD.

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote de la demande de subvention dans le cadre de la FIPD pour la mise en place d'une vidéo protection au parking des écoles.

Pour	Contre	Abstention
14	0	2

- Demande de subvention FDE : Eclairage parking de l'école

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que le remplacement de candélabres sur les sites de la résidence de la Morinie, le Domaine de Brédenarde ont permis de réaliser une économie de 30%. Il propose donc l'installation de candélabres au parking de l'école.

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote de la demande de subvention auprès de la FDE pour l'installation de candélabres au parking des écoles.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

2) Commission Communication

Monsieur le Président expose au conseil municipal le coût du journal communal

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<i>Imprimerie Audruicq</i>	<i>2 516.40€ TTC</i>	<i>Perçues</i>	<i>1310.00€</i>
		<i>Reste à percevoir</i>	<i>690.00€</i>
<u>total</u>	<u>2 516.40€</u>		<u>2 000.00€</u>

3) Délibération « Eglises ouvertes »

Monsieur le Président demande à Madame Amandine MONTUY, Adjointe de bien vouloir exposer le sujet.

Madame Amandine MONTUY informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu entre les 15 Communes et les 15 paroisses du canton concernant le réseau « Eglises Ouvertes »

La commune a la possibilité de mettre en valeur son patrimoine et notamment son église par le biais d'une adhésion et la signature d'une charte d'engagement au réseau « Eglises Ouvertes ».

Le patrimoine est valorisé par la mise en place d'une bannière, est répertorié dans le livre « Eglises ouvertes » qui couvre la Belgique, la Hollande, le Luxembourg mais

également les hauts de France. Différents supports tels que livres d'or, livret conseil, bannière, badges, plaque façade ainsi que la promotion seront réalisés et mis à disposition par le réseau. L'association fait l'inventaire du mobilier, une musique est diffusée en permanence.

Cette valorisation a des retombées économiques mais il est également reconnu une baisse des vols dans les églises ouvertes.

Mme Montuy précise également que La CCRA va mettre en place un parcours « Eglises Ouvertes »

Mr Piquet demande quelle est la responsabilité de la Mairie en cas de souci avec un touriste.

Monsieur le Président précise qu'elle est identique à aujourd'hui puisque l'église est déjà ouverte.

Mr Piquet attire l'attention sur la diffusion de Musique sur les droits de SACEM.

Mme Montuy va se renseigner mais de la musique est déjà diffusée.

Après discussion, Monsieur le Président propose au Conseil Municipal le vote de cette adhésion

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

4) Délibération Marché de cantine

- Marché de cantine

Monsieur le Président donne la parole à Madame Amandine MONTUY, Adjointe à l'éducation qui expose à l'Assemblée que le contrat de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire avec la Société « Lys Restauration » arrive à échéance le 31 Août 2018 et qu'il y a lieu de lancer, dès à présent, l'appel d'offres, type mise en concurrence sous forme de procédure adaptée, pour trois années consécutives : 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal la reconduction d'un appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide pour la cantine scolaire.

Après discussions, le Conseil Municipal approuve cette proposition par

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

- Mutualisation Marché de cantine

Mme MONTUY expose à l'Assemblée qu'afin de réduire les coûts de fonctionnement, la commune peut mutualiser le marché pour la fourniture et la livraison des repas de la cantine scolaire avec d'autres communes. Chaque commune garderait les spécificités qu'elle offre actuellement telles que repas bio, etc...

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote de la Mutualisation pour la fourniture et livraison des repas de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition par

Pour	Contre	Abstention
14	2	0

- Affiliation USEP

Mme MONTUY informe le conseil Municipal que Mme LENOIR Directrice de l'école « Les Lilas » a affilié cette année, la classe de CE2-CM1 à l'USEP (Union Sportive Enseignement Primaire). La classe de CM2 participe en tant qu'invités.

Les années précédentes, le coût de l'affiliation était pris en charge par la Commune. Il est cette année de 127,40€.

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote de la participation à l'affiliation de l'USEP.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition par

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

- Char à voile

Mme MONTUY informe le conseil Municipal que tous les deux ans les classes de CM1 et CM2 participent à deux jours à la base de char à voiles des Hemmes de MARCK afin de découvrir différentes activités sportives.

La dépense prévu transport inclus s'élève à 1961.90€ pour 48 élèves soit un coût de 40.87€/élève.

La participation de la coopérative scolaire est de 7€/élève. Les familles participent à hauteur de 5€/enfant. Il resterait à charge de la commune 23.87€/élève soit un total de 1145.76€.

Cependant, Mme MONTUY tient à préciser que cette subvention est fonction du nombre d'enfants présents.

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote sur le principe de la participation de la commune à cette activité.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition par

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

5) Vie sociale

- Reconduction Manifestation des nouveaux arrivants et nouveaux nés- Mise en place Manifestation Familles Nombreuses - reconduction des montants et date de la cérémonie

Monsieur le Président demande à Madame Véronique GELE, Adjointe aux Affaires Sociales de bien vouloir exposer le sujet.

Reconduction Manifestation des nouveaux arrivants et nouveaux nés Nortkerquois :

Madame Véronique GELE informe l'assemblée que la manifestation mettant les nouveaux arrivants à l'honneur ainsi que les nouveaux nés Nortkerquois ayant remporté un vif succès les années précédentes, elle propose au Conseil de reconduire ces deux festivités.

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction des deux festivités.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Manifestation : Familles Nombreuses

Madame Véronique GELE informe l'assemblée que des dossiers de reconnaissance Familles nombreuses ont été remplis auprès de l'UDAF. Elle propose donc de mettre à l'honneur ces familles en même temps que la cérémonie des Nouveaux arrivants nouveaux nés.

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction des deux festivités.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Nouveaux arrivants- cadeaux :

En 2017, la Commission avait décidé d'offrir un cadeau d'une valeur comprise entre 18 et 20€, Madame Véronique GELE propose de reconduire ce montant

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Nouveaux nés- cadeaux :

Par délibération en date du 26 Septembre 2015, le Conseil Municipal avait proposé d'offrir en cadeau de naissance pour les nouveaux nés, un bavoir et une cape de bain brodé. Pour l'année 2016, il avait été commandé 60 bavoirs et capes de bain, le stock n'étant pas épuisé, il n'y a pas lieu d'inscrire de budget.

Familles nombreuses- cadeaux :

Le cadeau des nouveaux arrivants ayant une valeur comprise entre 18 et 20€ Madame Véronique GELE propose ce montant pour le cadeau des familles nombreuses mises à l'honneur.

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

La cérémonie aura lieu le vendredi 25 Mai 2018 à 19h00.

6) Vie locale

Monsieur le Président demande à Monsieur Antoine DELMOTTE Adjoint à la vie locale de bien vouloir exposer le sujet.

- Bilan colis de Noël

Fournisseurs	Montant TTC Facture
Proxi	1704.30€
Ets Patey	2104.42€
Natur'Pom	987.62€
Epicerie Fontaine	1457.30€
Ets Carpentier	600.00€
Ets Mordacq	1918.14€
Le Fournil	481.65€
Total	9253.43€
Soit par colis	37.46€

Mr Pascal PIQUET demande si des remarques ont été faites sur le colis car une personne l'a informé que sa pintade était trop grasse.

Mr Antoine DELMOTTE précise qu'il n'a eu aucun retour négatif de son côté. Il précise qu'en passant par les Ets MORDACQ, on gagne 1.50€/pintade par rapport

aux volailles de Licques et qu'afin de respecter le budget, il a été demandé au Fournil de réduire la taille de la bûche.

- Bilan Arbre de Noël

Fournisseurs	Montant TTC Facture
Fanfan	118.90€
Brasserie de la Mairie	295.00€
Ets Patey	329.26€
Le Fournil	140.58€
Total	883.60€
Soit par personne	18.80€

Mr Antoine DELMOTTE précise qu'à cela il faut ajouter les cartes cadeaux offert aux salariés et enfants des salariés. Ce qui représente 1800€

- Reconduction du repas des Aînés

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Antoine DELMOTTE Adjoint aux affaires locales.

***Reconduction du repas des Aînés**

Monsieur Antoine DELMOTTE propose au Conseil Municipal de reconduire le Repas des Aînés en 2018.

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

***Age limite Repas des Aînés**

Monsieur Antoine DELMOTTE informe le Conseil Municipal qu'en 2018, le nombre de personnes ayant plus de 65 ans dans l'année est de 272 soit 25 personnes de plus qu'en 2017(uniquement les ayants droits) Ce chiffre ne cessant d'accroître, et vu le problème de la capacité d'accueil de la salle commune, il propose d'inviter les personnes ayant 65 ans le jour du repas.

Mr CAILLEUX propose de mettre 65 ans au 1^{er} Janvier.

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'âge « 65 ans le jour du repas ».

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

***Reconduction du Budget**

En 2017, le budget voté par le Conseil Municipal était de 40€ par personne pour les présents au repas et 12€ pour le colis porté aux personnes absentes

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget énoncé ci-dessus

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

7) Personnel communal

- RIFSEEP (Mise en place du nouveau régime indemnitaire)

Monsieur le Président informe le conseil municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Les fonctionnaires sont répartis en groupes de fonction pour l'attribution de l'IFSE et du CIA.

L'organe délibérant compétent pour fixer les conditions d'attribution des primes est libre de déterminer le nombre (supérieur à un) de groupe de fonctions ainsi que la répartition des emplois dans chaque groupe de fonctions.

A cet effet, les collectivités territoriales peuvent s'inspirer des critères professionnels contenus dans le décret cadre :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Un projet de délibération sera donc envoyé au Comité technique paritaire pour avis, la délibération sera effective pour le 31 Décembre.

- Suppression du poste de rédacteur

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de Nortkerque de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Mme Nadia DUHIN rédacteur administratif ayant sollicité à faire valoir ses droits à la retraite le 16 Mars 2017, par délibération en date du 20 Mai 2017, le Conseil Municipal a créé le poste d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35h/semaine.

Aujourd'hui, il y a lieu de supprimer le poste précédemment occupé par Mme DUHIN

Après discussion et délibération, Monsieur le Président propose au vote la suppression de ce poste

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Le tableau des effectifs est ainsi modifié

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emploi	Temps complet/ temps non complet	Pourvus
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	1	Temps complet	1
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe	1	Temps complet	1
Agent de Maîtrise Territorial	Agent de maîtrise principal	1	Temps complet	1
Agent spécialisé Ecoles Maternelles	ATESEM 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	1
Adjoint des services techniques	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3	Temps complet	3
Adjoint des services techniques	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	Temps 28h/semaine	2

- CNAS

Mme DUHIN ayant fait valoir ses droits à la retraite, Mme Gladys BRIDENNE sa remplaçante est donc nommée référente au CNAS.

- Changement de situation de Mme Annelise ANDRZEJEWSKI

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que Madame Annelise ANDRZEJEWSKI Agent de Maîtrise principal, par délibération en date du 7 Octobre 1983 dispose d'un régime de travail particulier, moyennant une baisse de salaire de 10%, elle bénéficie de l'ensemble des vacances scolaires tout en gardant un rythme de travail de 35h par semaine le reste du temps.

Suite à la demande écrite de Mme Annelise ANDRZEJEWSKI, celle-ci souhaite revenir au même rythme que certains agents à savoir 39h par semaine avec prise de RTT pour la compensation des 35h, le tout en revenant à 100% de son traitement.

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de Mme Annelise ANDRZEJEWSKI.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

8) Requête au Tribunal Administratif

Monsieur le Président demande à Mr Pierre-Yves HEMBERT partie prenante dans le dossier en tant que propriétaire, chef d'entreprise et élu de bien vouloir quitter la séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;
Considérant que par requête en date du 9 janvier 2018, la Société HEMBERT a déposé devant le tribunal administratif de LILLE un recours visant à l'annulation du refus de permis d'aménager n°PA 062 621 170 0001

Considérant que la commune a opté pour une assurance Protection juridique auprès de la SMACL

Considérant que la SMACL prend en charge à hauteur de 2000€ HT les frais d'avocat

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Président à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Considérant que Mr HEMBERT ne prend pas part au vote,
Le Conseil Municipal par

Pour	Contre	Abstention
13	0	2

Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans la requête n° 1800212-1 introduite devant le tribunal administratif de Lille.

Désigne Me DEBAVELAERE, Avocat, 30 boulevard de la liberté à LILLE pour représenter la commune dans cette instance.

Mr PIQUET trouve cela dommage que les deux parties ne se soient pas entendus. Monsieur le Président précise que le projet de Mr HEMBERT ne répond pas aux critères du PLUI.

9) Ajout point supplémentaire : vente de mobilier, équipement et matériel communal.

Monsieur le Président laisse la parole à Mme MONTUY

Madame Amandine MONTUY informe le conseil municipal que suite au changement du mobilier, matériel et équipement ces dernières années, les anciens sont actuellement stockés. Elle propose donc de les mettre en vente.

Après discussion, Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en vente de matériel, mobilier et équipement communal.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

10) Informations du Maire

- Bornage de la parcelle Mr Cugny : Afin de réaliser l'achat de la parcelle de Mr Cugny, le bornage a été réalisé. La parcelle a une superficie de 161m².
- Affaire Lemoine : une réunion aura lieu en mairie le vendredi 6 Avril avec les personnes concernées
- Projets d'urbanisme (terrain CCAS et Mairie) : construction d'un local pour recevoir un médecin, un boucher
- Clocher de l'église : un devis va être établi par ADLC
- Assainissement :
 - Redevances assainissement collectif et non collectif
 - Réunion publique prévue en avril
 - Aides de l'agence de l'eau
- PLUI : enquête publique

Handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'Caillet', 'Lemoine', and 'Duc'.